

La Lettre du Maire

Mai 2023



DÉTERMINATION

Madame, Monsieur,

Le printemps est de retour et avec lui la saison touristique ! Les terrasses de Saint-Aignan fleurissent, les commerces de proximité attirent toujours plus de familles venues découvrir la région, les rendez-vous culturels et sportifs annoncent la saison estivale et nous poursuivons la tâche que nous nous étions fixés au début du deuxième mandat : construire avec vous le Saint-Aignan de demain.

Pour mener à bien les projets et ces grands travaux, nous nous appuyons sur une gestion moderne et réactive de nos capacités financières qui permet de s'adapter aux événements que nous rencontrons. Nous revendiquons des budgets de fonctionnement et d'investissement positifs : du jamais vu depuis 20 ans et ceci une fois encore sans augmentation des impôts.

Nous maîtrisons également le montage de nombreux dossiers avec les partenaires qui nous accompagnent : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté de communes.

Seule ombre au tableau, les coûts énergétiques qui nous imposent des prescriptions drastiques. Une inquiétude persiste également concernant la capacité de l'Etat à maintenir ses accompagnements financiers en cette période de crise.

Depuis 2014, nous avons fait de la santé un des éléments essentiels de notre politique municipale. L'arrivée d'une 4ème kinésithérapeute à Saint-Aignan est le résultat d'un travail d'accompagnement quotidien. Vous bénéficiez aujourd'hui d'une offre de santé conséquente. Voilà pourquoi nous avons souhaité éditer une nouvelle plaquette santé.

D'importants travaux de voirie et de sécurisation routière vont être réalisés en centre-ville et en campagne afin de faciliter vos déplacements au quotidien. A titre d'information, la circulation sera interdite sur le pont les 5, 6 et 7 juin afin de réaliser des sondages, prémices du chantier de la passerelle. Dans le but de rendre le centre-ville toujours plus accessible mais aussi sécurisé et agréable pour les piétons, il est prévu de revoir les conditions de circulation et de stationnement. Dans un premier temps, l'hyper-centre de la ville sera aménagé en zone bleue pour harmoniser les conditions de stationnement, en faciliter la compréhension et réduire la signalisation pour la rendre plus efficace.

Notons encore les travaux d'agrandissement du cimetière communal avec l'aménagement d'une première parcelle de 650 m² qui permettra la création de 200 concessions nécessaires pour la prochaine décennie.

Le conseil municipal et moi-même, sommes depuis 9 ans portés par la volonté d'être toujours à vos côtés.

Votre maire, Eric Carnat

EN IMAGES



Semaine olympique et paralympique à l'école Victor Hugo



Exposition de Michel Dubois à La Prévôté



Composteur partagé



Agrandissement du cimetière



Forum organisé par le Conseil des sages

Mairie de Saint-Aignan
1, rue Victor Hugo
41110 Saint-Aignan
02 54 71 22 22
maire@ville-staignan.fr
www.ville-saintaignan.com



Parking des BERNARDINES

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, sur le terrain d'assiette du projet ou dans son environnement immédiat.

En conséquence toute personne qui souhaite changer la destination d'un bien est dans l'obligation de fournir, selon la typologie de celui-ci, une ou plusieurs places de stationnement.

Afin de maîtriser à la fois le nombre de gîtes créés tout en permettant la réhabilitation d'immeubles et la création de logements de qualité destinés à la location longue durée, il sera proposé aux propriétaires d'acquérir une concession de stationnement auprès de la municipalité de Saint-Aignan.

Cette concession est établie pour une durée de 18 ans et pour un montant annuel de 600 €. 23 places du parking des Bernardines, accessibles par carte magnétique, sont réservées à cet effet.

L'objectif, en plus d'un contrôle plus strict des obligations liées aux règles d'urbanisme, est de réaffecter les recettes perçues dans les projets d'aménagement du centre-ville. A ce jour, une dizaine de conventions est en cours de signature avec les propriétaires.

Ces démarches sont engagées afin de proposer une solution de stationnement global à tous ceux qui pratiquent la cité : les Saint-Aignonais, les commerçants, ainsi que les visiteurs venus à la découverte de notre région.

Création d'un espace "FACILE À LIRE"

Le dispositif "Facile à lire" a pour objectif de proposer une offre de lecture pour un public de tous âges présentant des difficultés d'apprentissage de la lecture ou ayant perdu la capacité de lire.

L'équipe de la médiathèque Dominique Frot met en place un espace "Facile à Lire":

- les livres sont présentés de face, dans un espace dédié facilement accessible,
- les textes sont courts,
- les textes sont grammaticalement et syntaxiquement simplifiés,
- les livres pour le public dyslexique ont une police d'écriture adaptée...

L'offre de lecture "Facile à lire" est issue d'une sélection réalisée par les bibliothécaires sur des critères d'accessibilité et de lisibilité dans la production éditoriale courante. Le responsable de la Médiathèque, Maël Desdevant participe à un comité de lecture organisé par la Direction de la Lecture Publique du Loir-et-Cher et regroupant les bibliothécaires du département.

Sylvie Duhoux, agent à la Médiathèque Dominique Frot, accompagne Maël Desdevant dans la réflexion sur la mise à disposition du fonds "Facile à lire".



Rendez-vous de QUARTIER

DANS VOTRE QUARTIER

**4 rendez-vous
à ne pas manquer**

Venez échanger sur les projets portés par la ville et sur les questions relatives à la vie quotidienne dans votre quartier.

Vendredi 16 juin / 18h30 / Place Honoré de Balzac
Vendredi 7 juillet / 18h30 / Stade

Vendredi 6 octobre / 18h30 / Dojo
Vendredi 3 novembre / 18h30 / Foyer Salle des fêtes